



## Adhésion au Multi-Sports

Vous trouverez ci-joint :

- Le formulaire d'inscription
- Le formulaire d'autorisation de droit à l'image
- La notice individuelle IA Sports (2 pages)
- Le formulaire d'autorisation parentale
- Le règlement Multi-Sports (à conserver par vous-même)

**Nous vous remercions de lire attentivement ces documents et de les compléter au mieux.**

**Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser aux référents Multi-Sports, Olivier ou Luc, au 02 32 36 55 73**



# Loisirs & Culture



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON 2020/2021

### ACTIVITÉ MULTI-SPORTS

PARENT OU TUTEUR LÉGAL :

NOM ET PRENOM

ADRESSE

TELEPHONE PORTABLE  FIXE :

EMAIL

Je souhaite inscrire mon enfant aux séances de multi-sports organisées par Loisirs & Culture chaque semaine le mardi à compter du 08/09/2020 (hors vacances scolaires de la zone B) au coût de 120 €.

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

J'ai bien noté que mon inscription vaut adhésion à l'association Loisirs & Culture dont la cotisation annuelle, assurance comprise, est de 7 € par adhérent et s'ajoute au prix de l'inscription.

**Assurance complémentaire (Prix 14,34 €)**

Je souhaite souscrire (voir notice)

Je ne souhaite pas souscrire

J'ai pris connaissance du règlement et de l'autorisation spécifique à l'activité Multi-Sports et je retourne ces documents signés.

J'effectue mon règlement total en espèces

soit  J'effectue mon règlement total par chèque à l'ordre de Loisirs & Culture

Chèque n°  tiré sur  (nom de l'agence bancaire) 127 €

ou  J'effectue mon règlement en 3 fois sans frais par chèques à l'ordre de Loisirs & Culture (3 chèques, encaissés au début de chaque trimestre) :

n°  de 47 € n°  de 40 € n°  de 40 €

tirés sur  (nom de l'agence bancaire)

Engagement pour l'année 2020/2021

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Association d'Éducation et de Culture Populaire

AGREMENT DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS N° 27/03 EP 23R

Déclarée à la Préfecture de l'Eure sous le n° W27 3000 77

Siège Social – 8 rue Anatole France – 27780-Garenes sur Eure

[www.loisirs-et-culture-garenes.fr](http://www.loisirs-et-culture-garenes.fr)

[loisirs.et.culture.garenes27@gmail.com](mailto:loisirs.et.culture.garenes27@gmail.com)

# Autorisation de droit à l'image

Je soussignée, soussigné, parent ou tuteur légal de l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant.

Parent ou Tuteur légal Nom :.

Prénom :.

Adresse :.

Code postal :  Ville :.

Mail :.

Téléphone :..

Agissant en ma qualité de mère – père -tuteur légal de (rayer la mention inutile)

Nom de l'enfant

autorise par la présente l'Association Loisirs et Culture de Garennes sur Eure à photographier et à filmer l'enfant ci dessus nommé dans le cadre des activités de l'Association, ainsi qu'à publier des photos ou films utilisés comme valorisation de la communication (site internet, Facebook et Instagram ) ;

n'autorise pas Loisirs et Culture à publier des photos ou des films de ses activités sur lesquels l'enfant ci-dessus nommé figure.

La présente autorisation vaut pour la durée de l'adhésion ; néanmoins, il peut être demandé à tout moment, une modification de ce droit en cours d'année.

Je renonce expressément à toute contre partie pécuniaire au titre de cette autorisation et déclare que la reproduction, la diffusion et l'exploitation de l'image et/ou de la voix de l'enfant ci-dessus, ne portent en aucun cas atteinte à ma vie privée, ni ne me causent, plus généralement, aucun préjudice.

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »,**

A

le

[« Conformément à la loi informatique et liberté, le libre accès aux données photographiques et images vous concernant vous est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait du support si vous le sollicitez officiellement ».](#)

### **Autorisation parentale**

Je soussigné  parent ou tuteur légal de l'enfant

Adresse

### **Autorisation de prise en charge par un membre de l'association (1)**

- A la sortie de l'école à 16h30 (1er groupe)  
 A l'accueil périscolaire à 17h30 (2ème groupe)

### **Autorisation à rentrer seul au domicile (1)**

- J'autorise mon enfant à effectuer seul le trajet entre la salle de sports de l'école et mon domicile.  
 Je déclare avoir connaissance du fait qu'alors la responsabilité de l'association ne pourra pas être engagée en cas d'accident survenu sur le trajet.

### **Refus d'autorisation de rentrer seul (1)**

- Je demande à ce que mon enfant soit raccompagné à l'accueil périscolaire.  
 Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul à mon domicile et viendrai le chercher à l'issue du cours.

Je déclare avoir pris connaissance du fait que des retards répétés de ma part peuvent entraîner l'exclusion de mon enfant sans pouvoir prétendre à un remboursement de l'activité.

### **Autorisation de goûter**

- J'autorise mon enfant à participer au goûter offert occasionnellement par l'association.  
Je prends acte que l'association n'est en aucun cas responsable des échanges de goûters entre eux.  
 **Je m'engage à signaler toute allergie ou tout autre problème de santé.**

### **Je confirme avoir pris connaissance du règlement de l'activité multisports**

Fait à  le

Signature du ou des responsables légaux

(1) Rayer la mention inutile

# REGLEMENT MULTI-SPORTS (à conserver par l'adhérent)

Chers parents, chers adhérents,

Compte tenu de l'évolution du droit français, la responsabilité des associations et de leurs dirigeants est de plus en plus souvent engagée. En conséquence, nous avons revu le règlement concernant l'activité Multisports ainsi que les autorisations nécessaires à l'accueil d'enfants mineurs.

**Rappel** : l'activité Multisports a pour objectif de faire découvrir différents sports, de permettre à l'enfant de mieux s'approprier son corps et de développer la confiance en soi. C'est également apprendre à respecter l'autre, à développer l'esprit de camaraderie, à canaliser son énergie en se conformant aux règles collectives.

Une certaine discipline est, par conséquent, nécessaire pour le bien-être de chacun et l'évolution de tous.

En cas de comportement irrespectueux perturbant les activités du groupe, l'animatrice prendra les mesures adaptées pendant le cours et préviendra les parents si nécessaire. Si ces comportements se répètent, ils peuvent conduire à l'exclusion de l'enfant sans remboursement après examen de la situation par le Conseil d'administration de l'association.

Pour ne pas perturber le déroulement de la séance, il est demandé que l'entrée dans la salle (pour les enfants ou leurs accompagnateurs) se fasse à l'heure de début ou de fin de séance et pas avant.

En effet, l'animatrice ne peut pas assurer la surveillance des enfants qui arrivent avant l'heure ou restent après la fin de la séance, le multisports n'est pas une garderie même si l'association est attentive aux difficultés de certains parents.

L'enfant devra être muni de chaussures de sport propres, pour éviter les chaussures qui glissent ou ne tiennent pas aux pieds.

L'association propose de prendre en charge les enfants du premier groupe (16h30 -17h30) à la sortie de l'école lorsque les parents ne peuvent pas les accompagner.

Concernant le 2<sup>ème</sup> groupe (17h30-18h30), cette prise en charge peut être assurée par l'association, si l'enfant a l'autorisation de quitter l'accueil périscolaire pour se rendre à la salle de sports de l'école toute proche.

A la fin des séances pour les deux groupes, plusieurs possibilités : soit l'enfant est autorisé à rentrer seul au domicile, soit quelqu'un vient le chercher. Compte tenu de la proximité des locaux de l'accueil périscolaires, l'enfant peut être raccompagné à l'accueil périscolaire à l'issue du cours, ceci à titre exceptionnel. Dans tous les cas, une autorisation parentale devra être signée par les responsables légaux.

En cas de divorce ou séparation avec autorité parentale partagée, ces documents devront être signés par les deux parents.

Devant la recrudescence des allergies, nous avons besoin d'avoir une autorisation concernant le goûter pris par les enfants que ce soit celui apporté par les enfants eux-mêmes (il y a souvent des échanges de goûters entre les enfants) ou celui offert par l'association à certaines occasions.

**Merci de nous signaler si votre enfant présente une allergie alimentaire ou autre, ainsi que tout problème de santé.**

Association d'Education et de Culture Populaire

AGREMENT DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS N° 27/03 EP 23R

Siège Social – 8 rue Anatole France – 27780-Garenes sur Eure

[www.loisirs-et-culture-garenes.fr](http://www.loisirs-et-culture-garenes.fr)

[loisirs.et.culture.garenes27@gmail.com](mailto:loisirs.et.culture.garenes27@gmail.com)